

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-102

OBJET : Désignation des personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est MB

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	12
Absents	5

Votants	85
Abstention	0
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Déborah MUNZER, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Geneviève CARPE représentée par Laurent JEANNE, Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Gilles HAGEGE représenté par Olivier CAPITANIO, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Michel DUVAUDIER

Absents :

Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Christian FAUTRE, Pascale MOORTGAT, Germain ROESCH

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SAINT MAUR HABITAT PARIS EST MB

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH)

VU la délibération 17-99 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'OPH au Territoire,

VU la délibération 20-75 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 fixant à 17 le nombre des administrateurs de Saint Maur Habitat Paris Est MB, parmi lesquels sont désignés par le Territoire : 6 élus du territoire, 3 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales ou de financement de ces politiques et 1 représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées.

VU la délibération 20-75 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 ayant désigné les 6 élus représentant le territoire au sein du conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est MB,

CONSIDERANT qu'il convient de compléter la délibération sus-visée par la désignation des autres personnalités qualifiées,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les 3 personnalités qualifiées en matière, d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques, et un représentant d'association d'insertion ou en charge du logement pour les personnes défavorisées,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DESIGNE trois personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, d'affaires sociales et de financement de ces politiques au sein du conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est MB, à savoir :

LERAITRE Hélène
ETRONNER Christophe
VEDIE Arnaud

ARTICLE 2 :

DESIGNE en tant que représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du conseil d'administration de Saint Maur Paris Est MB :
Madame PINARDON Nathalie

ARTICLE 3 :

RAPPELLE que les représentants élus désignés par le Conseil de Territoire par une délibération 20-75 du 9 juillet 2020 pour le représenter au sein du conseil d'administration de Saint Maur Habitat Paris Est MB sont :

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-102-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020

BERRIOS Sylvain
GUILLARD Pierre
JEANNE Laurent
LEBEAU Pierre
LECUYER Nadia
LOUDINET Michel

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Territoire à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 17/09/2020
est exécutoire à la date du 17/09/2020
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 17/09/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200915-DEL20-102-DE
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020